

1. Rappel réglementaire : le vote du budget primitif dans une commune de moins de 3 500 habitants

Comme toutes les communes françaises, Mont-Saxonnex doit voter chaque année son budget primitif, document qui prévoit l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. Le budget 2026 a été élaboré conformément à la nomenclature comptable M57, désormais obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Plusieurs principes encadrent ce budget :

- **Annualité** : le budget ne porte que sur l'année 2026.
- **Sincérité et prudence** : les recettes doivent être évaluées de manière réaliste et les dépenses correctement anticipées.
- **Équilibre obligatoire** : les dépenses doivent être financées par des recettes certaines.
- **Transparence** : le budget doit permettre aux élus de voter en connaissance de cause.

L'élaboration du Budget Primitif 2026 s'appuie sur :

- Le niveau de réalisation constaté entre 2020 et 2025 ;
- les évolutions économiques conjoncturelles (inflation, indices de prix, loi de finances pour 2026) ;
- la prospective financière, afin de vérifier la faisabilité du programme d'investissement.

Compte tenu du programme d'investissement ambitieux, la commune a choisi de **contraindre au plus juste du besoin les dépenses de fonctionnement** pour dégager une épargne suffisante et **limiter le recours à l'emprunt**.

2. Les principales recettes de fonctionnement

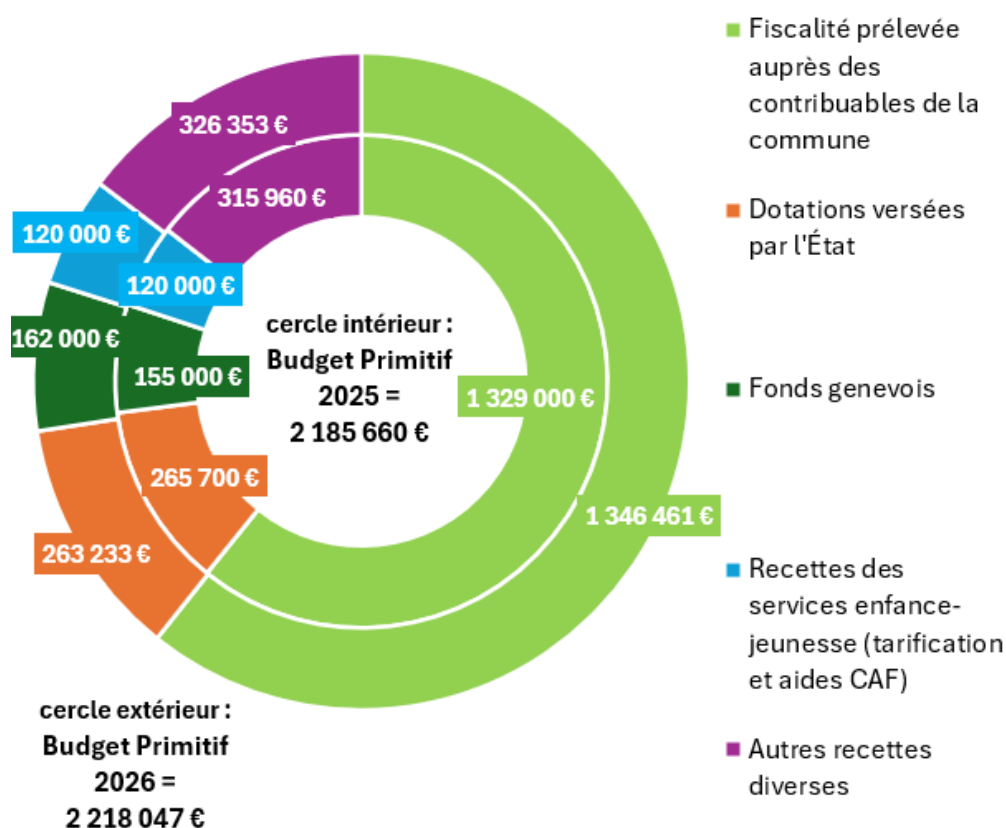
Les recettes de fonctionnement 2026 sont en hausse globale, mais de manière contrastée selon les chapitres.

La principale ressource de la commune reste la fiscalité locale pour près de 1 346 461 € en 2026. Celle-ci est en progression très mesurée à hauteur de +1% (soit +17 461 €) par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique notamment par la revalorisation annuelle des bases fiscales qui est calquée sur l'inflation, soit +0,8% cette année. Il s'agit d'un ralentissement important après des hausses bien plus fortes à posteriori de la crise sanitaire et économique.

Les dotations versées par l'État ont été évaluées à la baisse pour faire suite aux annonces gouvernementales inscrites dans le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 visant à faire participer les communes à l'effort de réduction du déficit public.

Le fonds genevois est régulièrement en progression depuis plusieurs années. La prévision a été établie selon le montant perçu en 2025, tout en restant prudence car la conjoncture économique en Suisse affiche également quelques difficultés.

Les autres recettes de fonctionnement restent stables, à l'instar des frais d'inscription aux activités enfance-jeunesse puisque la commune constate une stagnation des effectifs.



3. Les dépenses de fonctionnement

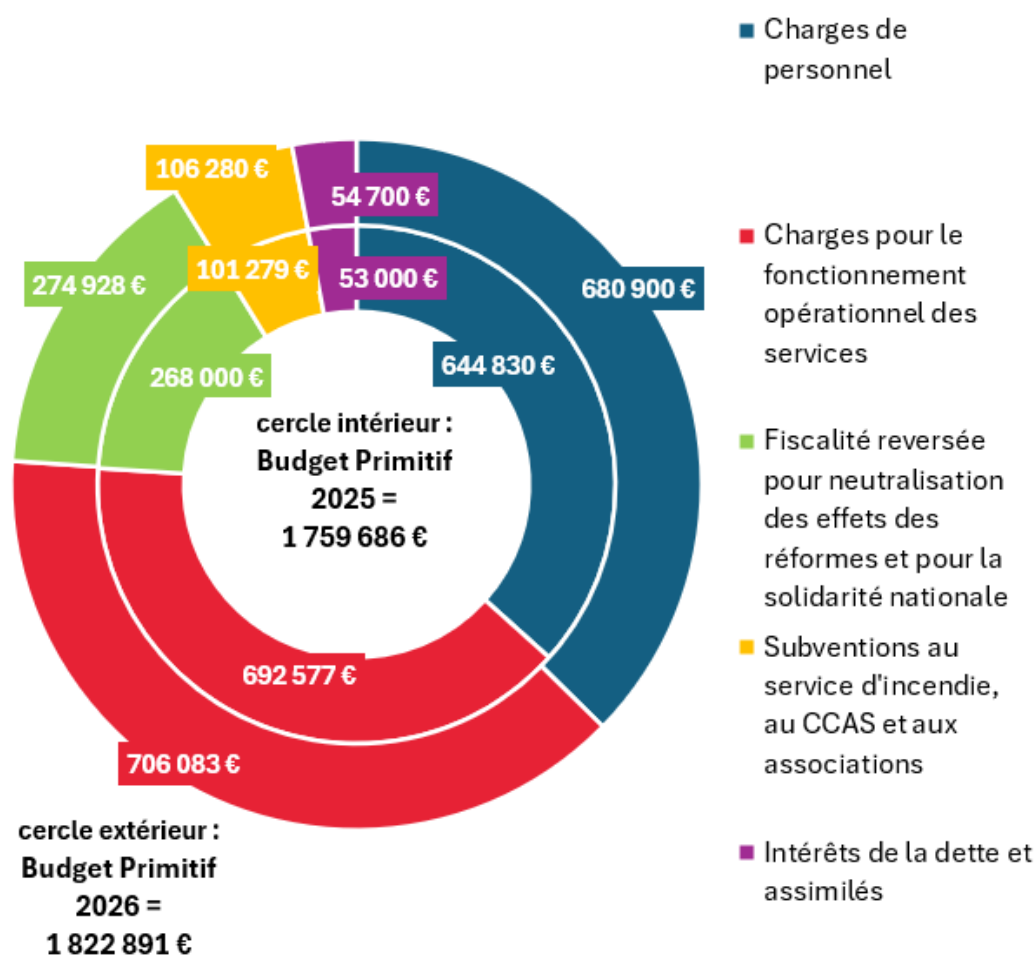
La commune poursuit ses efforts de maîtrise des dépenses malgré l'inflation. A ce titre, les charges à caractère général, regroupant notamment les achats et prestations de services, sont en baisse de 1% soit 5 122 € par rapport au Budget Primitif 2025.

La principale dépense de fonctionnement de la commune reste les charges de personnel. Celles-ci constatent une hausse sensible de près de 6% par rapport à 2025 pour plusieurs raisons :

- Le gouvernement a décidé d'augmenter les cotisations retraite (+3,5 %/an jusqu'en 2028) ;
- Les avancements statutaires habituels des agents communaux ;
- Une prévision exceptionnelle cette année pour permettre le recensement : 10 000 €.

La commune subit également la hausse des prélèvements sur sa fiscalité pour la solidarité nationale (contribution au fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales).

La hausse des autres charges reste plus modérée.

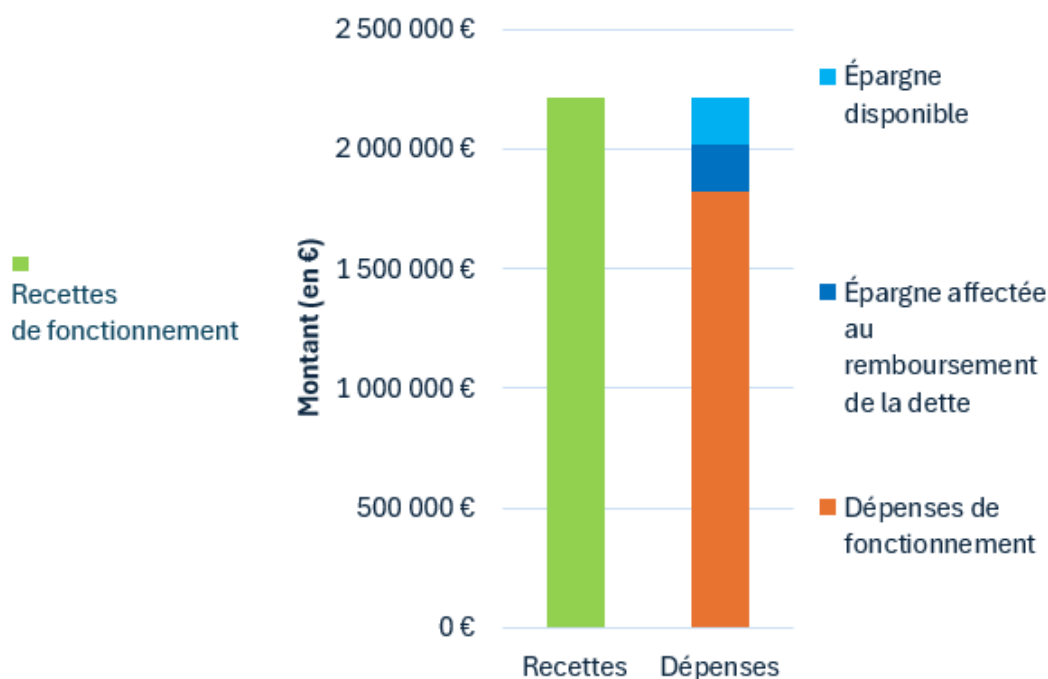


4. Calcul de l'épargne et de la capacité d'investissement

L'épargne nette reste **positive**, condition essentielle pour financer les investissements.

- **L'épargne brute, représentant la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, s'élève à 395 156 € et représente 17,8 % des recettes réelles de fonctionnement**, soit un niveau supérieur à la moyenne nationale (14 %).
- La commune rembourse cette année :
 - **150 000 €** de capital d'emprunts bancaires ;
 - **42 500 €** issus des emprunts contractés auprès du SYANE.

Ainsi, elle peut dégager près de 200 000 € d'épargne nette.



Sans reprise du résultat 2025 (qui sera voté plus tard), l'autofinancement 2026 repose sur :

- l'épargne nette ;
- des cessions d'actifs (vente d'un véhicule) pour 5 000 € ;
- la taxe d'aménagement, prévue à hauteur de 3 000 € ;
- le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour 185 630 €.

Soit un montant total de 394 286 €.

Les projets d'équipement, présentés ci-après, s'élèvent à 4 millions d'euros pour 2026 et génèrent des recettes directes dont la plupart sont des subventions, pour 1,4 millions €.

En intégrant le remboursement des portages fonciers et une avance financière consentie par le SYANE pour le financement des travaux de rénovation énergétique de l'école, le besoin d'emprunt maximum ressort à **1 871 786 €**, et sera ramené à moins de **1,7 M€** après intégration du résultat 2025.

5. Les projets d'investissement 2026

Les projets poursuivent le programme pluriannuel d'investissement de la commune.

Nom du projet	Coût total	Budget 2025 pour	Recettes totales du projet
Rénovation de l'école	2 243 890 €	1 945 992 €	1 320 053 €
Finalisation de la traversée du village	2 602 812 €	295 254 €	1 081 500 €
Modification du carrefour Routes de Cluses, Clulaz & Les Jourdils	806 600 €	806 600 €	118 628 €
Aménagement de la maison Donat-Fillod	828 000 €	390 120 €	350 000 €
Reprise du mur du cimetière	150 000 €	100 000 €	0 €
Aménagement du local « Ilô Bastian »	Inconnu à ce jour	60 000 €	46 230 €
Renouvellement classique du matériel et des installations		411 100 €	120 000 €

Conclusion

Le Budget Primitif 2026 de Mont-Saxonnex s'inscrit dans une logique de **maîtrise du fonctionnement** et de **soutien aux investissements structurants**.

Malgré un contexte économique encore incertain, la commune parvient à :

- conserver une **épargne nette positive** et donc une capacité d'investissement ;
- financer ses projets avec un recours à l'emprunt maîtrisé,
- poursuivre un **programme d'investissement ambitieux** pour améliorer les infrastructures, l'école et le cadre de vie.